



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Compte rendu de la

FS SSCT 81

Formation spécialisée santé sécurité
et conditions de travail

Jeudi 20 juin 2024

Compte rendu non exhaustif réalisé par les représentantes de la **FSU**.

Comme pour toute réunion de la FS-SSCT 81, un procès verbal sera élaboré et adopté ultérieurement. Ce compte rendu ne fait donc pas office de procès verbal de la réunion de la FS SSCT SD 81 du **20 juin 2024**. Il met en lumière les questions que se sont posées les représentant-es FSU, les membres représentant-es du personnels à la formation spécialisée et les réponses de l'administration.

La réunion a duré 3 heures 30.

Déclarations liminaires : FSU, FNEC-FP-FO, l'UNSA

légendes : ADMIN (DASEN, secrétaire générale ...)

FSU interventions représentant-es des personnels FSU

intervention des membres représentant-es des personnels

1 . Fonctionnement de la FS SSCT

- **Intervention DASEN : règles de fonctionnement des visites.**
Rappel éthique et de la loi : lorsque les membres sont en visite FS SSCT, ils interviennent en tant que représentants de la commission FS SSCT non au nom de leur syndicat. Ne pas rester au sein de l'établissement ou école en tant que délégué syndical.
Arriver à l'heure.
Il ne faut pas mélanger les sujets. Je remercie FO d'en prendre note.
- **PV du 25 avril 2024:**
Signature du PV après les relectures par les membres et l'administration.
Vote du PV. Voté à l'unanimité.
- **Calendrier et date des visites de la FS de l'année prochaine : Après observation de la carte des visites précédentes, les membres ont décidé de visiter les zones géographiques dans lesquelles il n'y avait pas eu de visite.**
Vote du calendrier et de l'organisation des visites. Adopté à l'unanimité.

2- RSST

Synthèse :

De plus en plus de registres concernent les RPS (Risques Psycho-Sociaux) causés par des élèves en grande souffrance. Quotidiennement, des élèves frappent, mordent, insultent les adultes. Dans de plus en plus d'écoles, les situations que vivent les personnels ne s'améliorent pas même s'il y a des réponses aux registres. Les RSST remontent les problèmes sont là.

Il est important que les RSST remontent pour prendre la mesure des éléments. On travaille en lien avec le réseau médical, les enseignants référents, on travaille sur le soin, on accélère les prises en charge, on revoit les modalités d'accompagnements. Quand les élèves mettent en danger les autres ou se mettent en danger, je (DASEN) prononce des mesures conservatoires. Depuis la dernière FS, il y a eu davantage de suites données.

→ cher.es collègues n'hésitez pas à écrire sur le RSST dès que vos situations de travail sont dégradées ou dès lors que vous pressentez un danger sur votre lieu de travail ou lié à celui-ci. Vos représentant-es des personnels FSU vous aideront dans ces démarches. Si vous écrivez sur le registre dématérialisé, pensez à faire une extraction et à l'envoyer à votre représentant-e FSU ou à la secrétaire de la FS SSCT : sec.f3sct81@ac-toulouse.fr

RSST revus

Après l'étude de toutes les inscriptions au registre lors d'un groupe de travail, nous sommes revenu-es en instance sur les registres qui nous ont semblé les plus sensibles et les plus représentatifs des problèmes rencontrés par les personnels.

1. Elèves en souffrance, perturbateurs, qui peuvent être violents, notamment envers les adultes qui le prennent en charge.

FSU Nous nous préoccupons de la possibilité qu'un élève en souffrance ne puisse pas être pris en charge correctement au sein d'une classe à effectif chargé. Importance d'avoir une attention particulière. Il semble nécessaire que lorsqu'un enfant a été placé suite à une Information Préoccupante, il y ait un accompagnement spécifique et au long cours au retour en classe de cet élève.

Difficultés dans les cas où la famille n'est pas partie prenante des démarches nécessaires aux accompagnements de l'enfant

2. Enfants avec notification AESH : AESH non remplacé.es

● **Avis sur le non-remplacement des AESH :**

Les représentant.es des personnels à la FS-SSCT 81 demandent à ce que les personnels AESH absents soient systématiquement remplacés.

FSU: pour

UNSA: pour

FO: pour

Adopté à l'unanimité

3. Choc des savoirs :

Avis choc des savoirs :

Les représentant.es des personnels à la FS-SSCT 81 s'inquiètent des projets de nouveaux programmes en école primaire publiés par le Conseil supérieur des programmes et de la mise en place de l'ensemble des mesures du choc des savoirs dans le second degré : les groupes de niveau au collège, les classes prépa-seconde, le recours à l'intelligence artificielle ... Les enseignants se voient dépossédés de leur liberté pédagogique. Les élèves seront privés d'un enseignement émancipateur. Un risque accru de dévalorisation de certains élèves est à craindre.

Le « choc des savoirs » construit une école artificielle, organisée pour un élève-modèle et un enseignant-exécutant. Qu'en est-il des élèves à besoins particuliers et de l'adaptation du travail en vue de la réussite de tous? Comment dans ces conditions ne pas laisser des élèves sur le bord de la route ?

FSU: pour

UNSA: pour

FO: pour

Adopté à l'unanimité

3. Familles qui harcèlent les enseignants :

FSU Dans cette situation il est important que les parents soient convoqués pour un rappel à la loi à l'inspection.

DASEN : l'IEN demande dans un premier temps le mail des familles pour leur écrire et si pas d'effet elle les recevra en personne.

4. Enseignants dont les problèmes rencontrés dans leur métier ont eu des répercussions sur leur santé :

FSU Les conditions de travail ont causé des problèmes de santé nécessitant un équipement spécifique. Il faut faire une demande d'aménagement de poste pour en bénéficier.

→ cher.es collègues, si vous avez besoin d'équipements spécifiques et adaptés à votre pathologie, n'hésitez pas à contacter le service médical du rectorat

Secrétariat Pôle médico-social DSDEN

Tél:05 67 76 57 84, sdss81@ac-toulouse.fr

→ cher.es collègues n'hésitez pas à faire appel à la référente RH du département pour faire un point sur votre situation professionnelle et ses évolutions possibles.

DRH de proximité : Stéphanie MASTAIN

Tél : 05 67 76 57 21 , drhproximite.81@ac-toulouse.fr

5. Déménagements et travaux :

FSU Lors de travaux, dès lors qu'il s'agit de la sécurité dans une école, des réunions avec les enseignants et la mairie en présence de l'IEN ou d'un.e représentant.e doivent être proposées systématiquement. S'il y a déménagement des jours banalisés doivent être proposés aux équipes.

Nous actons positivement que la DASEN l'a proposé mais nous demandons que ces journées soient proposées systématiquement.

Cela est accordé sans qu'il y ait besoin de faire de RSST.

→ cher.es collègues n'hésitez pas à vous assurer qu'un temps banalisé ou de récupération du temps passé vous soit accordé par la DSDEN. Ceci lors d'un déménagement de tout ou partie d'une école ou de phases de travaux.

6. Sécurité aux abords des établissements :

FSU Le département propose, suite à des intrusions et vandalismes, des installations d'alarmes et caméras de surveillance. Nous préconisons plutôt des moyens humains (gardien de nuit, plus d'AED en journée...)

Violences la nuit : pas d'AED supplémentaire.

La caméra va repérer s'il y a de nouvelles intrusions (on ne peut pas mettre un adulte la nuit).

La DASEN dit être attentive à ces problématiques.

7. Violences faites à autrui :

FSU De plus en plus de RSST concernent des violences à autrui.

Avis sur la cellule de veille « Stop violence » :

Les membres de la FS-SSCT 81 demandent que le ou la référent.e départemental.e VDHAS de la FS-SSCT participe à la commission d'analyse de la cellule de veille « Stop violence » académique. En effet, il n'y a qu'une représentante des personnels dans cette commission, or il est de leur mission de participer à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles. »

Les référent.es VDHAS pour la FS souhaiteraient se relayer car le travail est énorme. Ce serait bien que nous soyons 2 pour se remplacer.

FO ne participe pas au vote

Avis sur la formation des membres en VDHAS :

Les membres de la FS-SSCT 81 demandent à ce que les missions de la référente VDHAS départementale soient clairement définies.

D'autre part, la FS-SSCT 81 demande à ce que les membres de la FS soient formé.es aux questions des violences sexistes et sexuelles et du harcèlement.

FO : nous n'avons pas été demandeurs de la mise en place de ces VDHAS. Nous estimons que ces questions intéressent la FS. Nous ne participerons pas au vote.

FO ne participe pas au vote

→ cher.es collègues n'hésitez pas à contacter vos représentants de personnels pour toutes atteintes à votre intégrité physique ou psychologique, si vous êtes victime de comportements discriminatoires, harcelants ou d'agissements sexistes ou sexuels.

Une cellule de signalement est mise en place par le rectorat :

stop-violences-internes@ac-toulouse.fr

Lien de la [page dédiée](#)

7. Indemnités et reconnaissance des MAT :

FSU Plusieurs RSST ont été saisis concernant la réduction de moitié de l'indemnité des Maîtres d'Accueil Temporaire :

Avis MAT :

Les représentant.es des personnels à la FS-SSCT 81 dénoncent le manque de reconnaissance de l'investissement des Maîtres d'Accueil Temporaire dans leur mission par une modification brutale de leur rémunération fortement revue à la baisse. Cette modification annoncée en visio alors que la mission était déjà engagée, est vécue par les M.A.T. comme un manque de respect de l'institution.

FSU: pour

UNSA: pour

FO: pour

Adopté à l'unanimité

DASEN : On s'en est expliqué auprès d'eux Mme Thomas et M.Lagard ont organisé une réunion. Proposition pour l'amélioration du suivi et allègement du temps de participation aux animations pédagogiques. Cela va être proposé par écrit.

Ils n'ont pas eu la bonne information alors que la réglementation avait été donnée avant dans d'autres départements. On fait amende honorable, il y a eu un raté.

FSU Notre ministère a récupéré de l'argent sur les formations celui-ci aurait pu être utilisé pour l'indemnité des MAT.

3. Préconisations :

Mise en place d'une IP information préoccupante :

Lors de l'annonce d'une information préoccupante à des parents d'élèves concernant leur enfant, certains collègues ont vécu des situations d'une grande violence.

D'autres professeurs n'osent pas déclencher une IP de peur de provoquer la colère des parents, ce qui pourrait maintenir un élève dans une situation de grande souffrance.

- Il est préconisé que l'enseignant ne soit pas seul à ce RDV, qu'il soit accompagné d'un supérieur hiérarchique , ou au mieux, suppléé par celui-ci.

- Il paraît judicieux d'organiser cette réunion dans un lieu autre que l'école: les bureaux des circonscriptions.
- il est nécessaire de préparer les parents au courrier envoyé par le département
- Lors d'un RDV pour l'annonce d'une IP, il peut être demandé dans certains cas les plus sensibles, la présence de l'assistante sociale de l'établissement ou de la DSDEN **ou la présence de l'EMS. Il faut d'abord prendre la mesure avec l'IEN afin de ne pas avoir de malentendu. Ce sont des situations dont les directrices et directeurs nous parlent beaucoup en formation.**

concernant les RSST :

- Il paraît important que les supérieurs hiérarchiques inscrivent leur actions dans « Suites données » pour rassurer les collègues en situation de RPS.
- Il est nécessaire de réagir rapidement aux alertes pour éviter la détérioration des situations (gestes non professionnels)
- Les personnels demandant une autorisation spéciale d'absence (formation syndicale, instance syndicale, convocation instance administrative ...) doivent être remplacés. Ce non remplacement a des conséquences sur les conditions de travail des personnels et des équipes.
- Il est nécessaire de remplacer les AESH en cas d'absence.
- il faut arrêter les mutualisations des AESH
- il faut respecter les notifications : places en ULIS, ITEP, IME, accompagnement AESH
- Veiller à ce qu'il y ait suffisamment de médecins scolaires pour pouvoir s'appuyer sur leur expertise sur des questionnements liés à la santé de l'élève, notamment en situation d'urgence
- convocation systématique de parents agressifs par les supérieurs hiérarchiques
- quand un personnel saisit une observation sur le RSST, veiller à ce que la réponse écrite et ou l'aide humaine apportée soit bienveillante. **et réciproquement**

Réunion avec la DREAL le 13 juin.

C'était une réunion de suivi pour présenter le mode de suivi de la centrale de Lafenasse INERIS : institut public qui peut être financé par le privé. Le préfet a choisi cet institut même s'il est financé par l'usine d'enrobage.

Il y aura bien des mesures à 10m de l'école.

5 substances vont être mesurées. La DREAL s'engage à suivre les mesures.

Il faut continuer à signaler dès la moindre inquiétude les situations car ils vont aller vérifier.

Il y a une instance de suivi, pas nécessaire que les parents saisissent les RSST. Nous en parlons régulièrement avec la DREAL.

On souhaiterait que les agents bénéficient d'une visite de prévention pour vérifier leur santé. C'est une obligation réglementaire (obligation de l'employeur)

4- Orientations Ministérielles Stratégiques / Plan de prévention départemental :

Celui-ci a été présenté et voté lors de l'instance.

FSU On va voter pour pour souligner le travail des préventeurs dans le Tarn. Les propositions nous conviennent mais nous avons manqué de temps pour le travailler.

Vote : tout le monde a voté pour sauf FO.

5. Suite de visites :

Les suivis de visites des écoles de Mézens Roquemaure et Salvagnac a été fait : point sur les préconisations faites dans le compte-rendu de visite.

6. Visite de l'école Jean Jaurès de Carmaux :

Le compte-rendu avec les préconisations a été présenté.

7. Questions diverses

- Peut-on clarifier l'application de la réglementation concernant les portes ou portails des écoles et établissements ?
Celles-ci doivent à la fois permettre l'évacuation des usagers en cas d'incendie mais également prévenir les intrusions.
La réglementation veut que le système d'ouverture de la porte d'entrée ou du portail permette de sortir mais pas d'entrer dans l'école pour éviter les intrusions.

Gestion des AESH:

- Pourquoi les postes d'AESH ne sont-ils pas tous pourvus ?
Pourquoi des recrutements d'AESH ne se font-ils pas au fur et à mesure alors que des notifications sont prononcées tout au long de l'année ? (Andouque Voulpillac)
Nous sommes confrontés à un principe de réalité. Quand on n'a plus de support d'emploi on ne peut pas recruter et quand on a les supports, on ne trouve pas toujours les personnels dans les secteurs.
On est limité par la ressource.

● Avis sur la mobilité des personnels AESH :

Les représentant.es des personnels à la FS-SSCT 81 demandent que le Tarn abandonne l'obligation de mobilité des AESH tous les trois ans. Le département s'obstine à maintenir cette règle alors que selon le ministère et le rectorat celle -ci n'est pas réglementaire.

FSU: pour

UNSA: pour

FO: pour

Adopté à l'unanimité

Il y a un groupe de travail là-dessus. Nous avons l'intention de créer un mouvement des AESH mais avec le principe que chacun puisse avoir une chance de se rapprocher de chez elles. Ce n'est pas le principe de l'ancienneté qui compte.

FSU certain-es AESH cumulant un emploi AESH et mairie ont vu leur poste AESH déplacé, ce sont des personnels précaires, il est important qu'ils puissent garder leur poste mairie pour avoir un salaire décent .

Effectivement la rémunération est tellement faible que des AESH doivent cumuler deux emplois. Parfois on n'est pas au courant et cela complique les affectations parce qu'il est important que cela soit pris en compte.

→ cher.es collègues AESH n'hésitez pas à contacter la FSU si vous êtes déplacé-es et que cela vous empêche d'honorer votre contrat.

Vos représentant.es des personnels FSU vous aideront dans ces démarches.

Vous pouvez aussi écrire sur le RSST pour témoigner et alerter.

Si vous écrivez sur le registre dématérialisé, pensez à faire une extraction et à l'envoyer à votre représentant-e FSU ou à la secrétaire de la FS SSCT : sec.f3sct81@ac-toulouse.fr

La présidente de la MGEN : MGEN Et CPAM ont signé un accord : c'est la MGEN qui est le régime obligatoire des AESH et des AED. Nous allons donner l'information aux AESH et AED CDIés Ide eur obligation de changement de caisse.

● **Avis sur le mouvement des personnels AESH :**

Les représentant.es des personnels à la FS-SSCT 81 demandent la création d'un mouvement ou des fiches de vœux pour la transparence et l'équité de la mobilité des personnels AESH.

FO : Nous souhaitons attendre la réponse au premier avis avant de voter celui-ci. Nous ne sommes plus en demande d'un mouvement. FO ne prendra pas part au vote

FSU: pour

UNSA: pour

FO: ne prend pas part au vote

Adopté

● **Avis sur les contrats des AESH :**

Le basculement de la gestion des contrats des AESH de Clément de Péville à la DSDEN a créé des situations de risques psychosociaux. De ce fait les représentant.es des personnels à la FS-SSCT 81 demandent que l'administration réponde aux questions des personnels concernés. Les différents changements ou précisions doivent être mieux expliqués pour rassurer les personnels. Le temps de réflexion d'un mois doit être conservé et réaffirmé afin de respecter la réglementation.

Les personnes qui n'ont pas répondu aux multiples relances ont reçu un courrier recommandé. Tout a été fait pour qu'il n'y ait pas de rupture de paie.

FSU: pour

UNSA: pour

FO: pour

Adopté à l'unanimité

Accidents de Travail :

- Dans le document récapitulatif des accidents de travail, les dates n'apparaissent pas. C'est pourtant une donnée importante pour l'analyse des conditions de travail des collègues. Si vous n'êtes pas en capacité de nous fournir les dates, pouvez-vous transmettre cette demande au service concerné ?

On a fait remonter, il faut au moins mettre le mois et la période.

- Dans le document récapitulatif des accidents de travail, dans la colonne « Décision administrative », les cases vides correspondent -elles à une demande non acceptée ou à une demande en cours de traitement ?

On ne sait pas

- **Adresse du secrétariat FS-SSCT 81 :**
sec.f3sct81@ac-toulouse.fr

- Quel est le nombre d'allègements de service demandés dans le premier degré ? Combien ont été acceptés ? 7 sur 15 en date du 19 juin.

- Quel est le nombre de temps partiels sur autorisation demandés dans le premier degré ? Combien ont été acceptés ? 158 demandes 147 acceptées à ce jour mais il y a eu des recours pour raisons médicales (réexamens de dossiers en cours)

- Combien concernent des demandes de retraites progressives ? 5 demandes et toutes ont été acceptées.

- Quel est le nombre de demi-journées non remplacées dans les classes du département sur toutes les périodes de l'année scolaire ?

Ce n'est pas possible de vous donner tous les nombres. Si on vous donne un nombre cela ne sera pas parlant.

Cela permet d'identifier les périodes qui sont plus tendues.

Pourcentages de remplacements :

- janvier : environ 78 %

- février entre 81 % et 82 %

- mars : 86 %

- mai : 90 %

- juin : 80 %

Priorité aux classes multiples. Beaucoup de personnes en congé maternité, beaucoup de maladies.

Mme Sanguin va superviser le remplacement départemental : on va retravailler les formulaires des autorisations d'absences. On veut retravailler la carte des Titulaires Remplaçants pourvus à titre provisoire (poids des circonscriptions). On va essayer d'améliorer la répartition.

- Le CHSCT avait ouvert une enquête sur les conditions de travail liées au logiciel Andjaro, nous avons connaissance de la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des remplacements.

Quand la formation spécialisée sera-t-elle informée et consultée ?

Quel est ce nouveau logiciel (privé ? public ?) ? Quand se fera la mise en place ? Quelles conséquences pour les personnels ? Y aura t-il des actions de formation ?

Andjaro va être arrêté parce que la société a été vendue à un autre groupe qui n'est pas en mesure de répondre au cahier des charges. Pour le moment on continue de l'utiliser tant qu'on n'aura pas trouvé autre chose. La volonté du service est de créer un nouvel applicatif appelé Solution Cible qui prendra le meilleur d' Andjaro et ARIA.

Un groupe de travail national avec, représentant l'académie, Mmes Avril, Rochette et Sanguin se retrouve tous les vendredis après-midi depuis plusieurs mois.

La mise en route de ce nouveau logiciel est prévue pour la rentrée scolaire 2025.

Fin de la formation 17h20.

Les membres FSU représentant-es du personnels à la FS-SSCT 81